

# Les services postaux en Europe

Auteurs : Martti LUMIO, Sigrid FICKINGER

INDUSTRIE, COMMERCE ET SERVICES

2/2007

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

## Données sur les prestataires du service universel

Tableau 1: Sélection d'indicateurs du marché postal européen en 2004

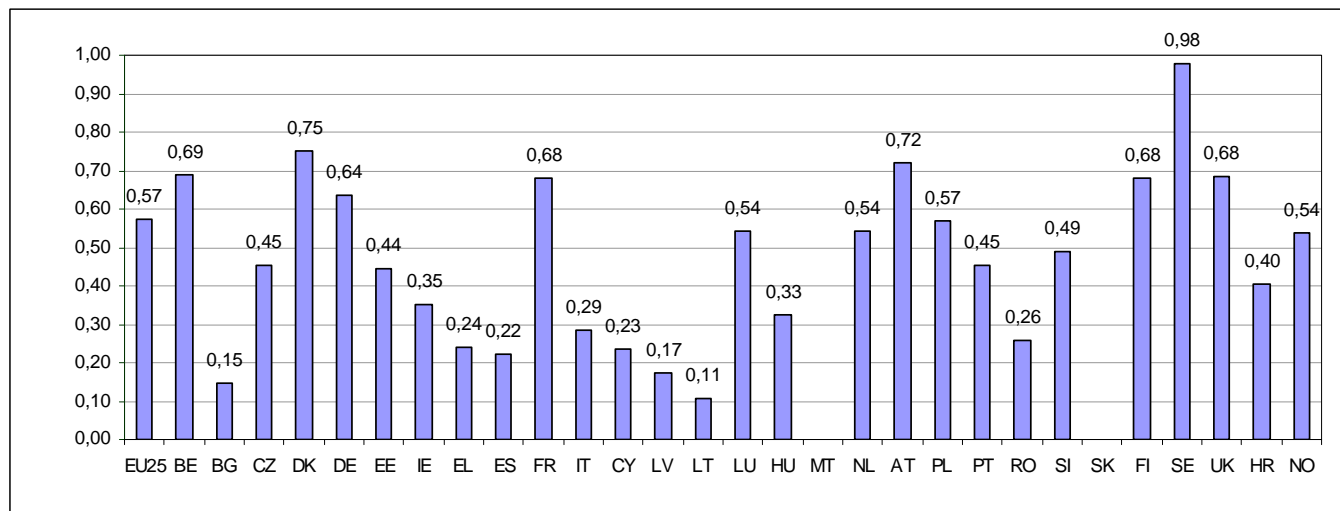
	Bureaux de poste (nombre)	Effectifs intérieurs (nombre total)	Chiffre d'affaires intérieur (Mio. EUR)	Service de la poste aux lettres (1000)	Lettres ordinaires et cartes postales (1000)	Tarifs, lettres standard (EUR)	Domaine réservé (1000)	Distribution à temps (J+1)* (%)
BE	1 308	32 311	2 000,5	na	na	0,50	c	87,3
BG	3 134	9 134	28,9	80 798	51 742	0,23	67 552	88,0
CZ	3 419	31 681	396,4	952 990	649 358	0,20	580 939	95,0
DK	996	28 349	1 482,0	1 454 053	1 185 700	0,60	1 001 600	95,2
DE	34 019	201 541	14 076,0	16 038 000	8 900 000	0,55	13 705 000	87,9
EE	545	4 222	41,6	74 338	57 802	0,28		95,3
IE	1 614	7 502	515,0	757 000	607 500	0,48	594 000	72,0
EL	1 565	10 412	401,8	600 988	457 496	0,49	494 556	65,8
ES	10 063	52 133	1 854,7	4 964 692	3 802 210	0,27	3 082 447	84,3
FR	16 947	na	11 300,0	19 329 000	11 514 000	0,53	15 007 000	75,7
IT	13 855	c	3 973,0	6 056 543	3 384 242	0,60	c	87,2
CY	52	942	29,7	55 462	54 636	0,34	na	62,5
LV	967	7 080	19,5	64 006	59 972	0,23	59 195	70,0
LT	951	8 164	19,4	52 854	na	0,29	20 056	78,6
LU	543	1 485	146,0	133 300	91 390	0,50	80 000	97,4
HU	2 820	27 713	268,6	918 303	692 184	0,36	814 695	99,3
MT	53	625	c	c	c	0,16	c	89,0
NL	2 112	42 150	2 660,0	5 300 000	2 970 000	0,39	na	96,5
AT	1 947	26 058	1 701,6	4 460 000	na	0,55	na	95,9
PL	8 350	73 784	1 161,0	3 165 683	1 563 162	0,42	1 930 460	93,0
PT	3 037	14 378	648,0	1 300 654	c	0,45	1 055 694	95,6
RO	6 955	34 756	na	324 741	189 973	0,12	156 321	na
SI	557	5 645	128,0	398 129	311 413	0,20	295 063	99,0
SK	1 603	13 990	c	514 805	277 118	0,37	258 982	94,6
FI	1 311	21 800	1 035,0	2 150 400	893 820	0,65		95,7
SE	2 000	34 299	2 753,0	2 995 500	2 062 900	0,60	na	95,6
UK	17 900	195 952	11 847,0	18 807 000	na	0,44	na	91,0
HR	1 158	9 838	114,3	299 701	195 523	0,31	176 707	98,1
NO	1 504	19 650	1 104,0	1 427 000	na	0,72	1 073 608	99,6

Source: Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005.

Notes: L'indicateur se réfère au pourcentage de lettres prioritaires distribuées à temps conformément aux indicateurs de performances nationaux (DOM 501). La norme mesurée est J+1, sauf pour ES et NO, où elle est de J+3.  
Pour plus de détails sur les indicateurs, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.  
Les chiffres en *italiques* sont des estimations.

## Chiffre d'affaires

Graphique 1: Total du chiffre d'affaires du secteur postal intérieur en % du PIB (2004)



Source: Chiffre d'affaires: Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005; PIB: banque de données Eurostat.

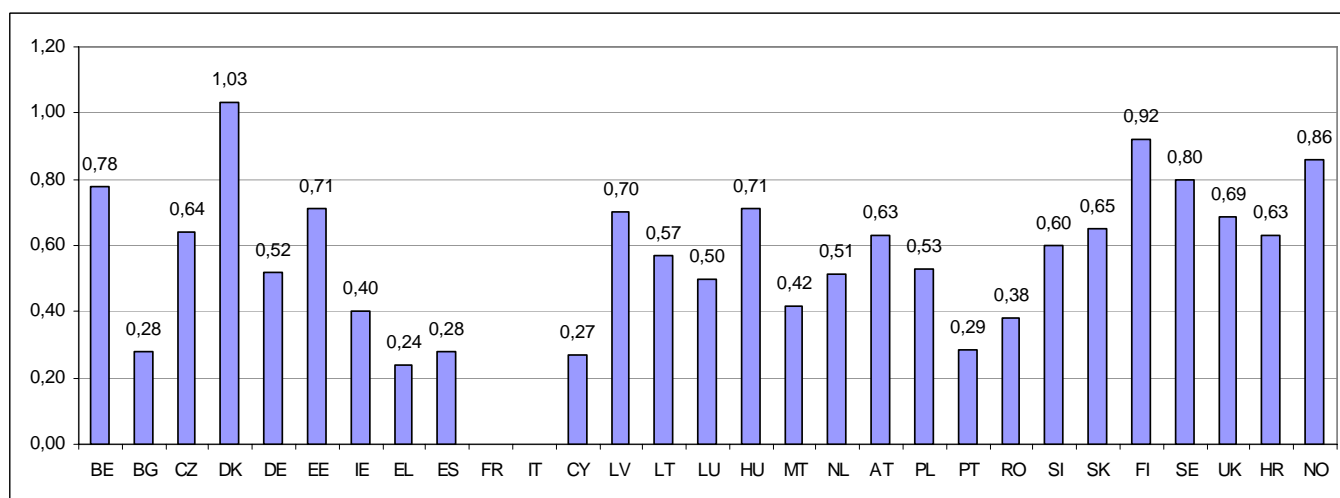
Notes: Le chiffre d'affaires se réfère au total du chiffre d'affaires dégagé par la fourniture de services postaux et apparentés sur le plan intérieur (FIN 303)

Les données du chiffre d'affaires de MT et SK sont confidentielles. Elles sont intégrées dans le calcul de l'agrégat EU-25.

Pour plus de détails, se reporter aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

## Emploi

Graphique 2: Nombre total de personnes employées dans le secteur postal intérieur en % du total de l'emploi (2004)



Source: Emploi dans le secteur postal: Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005. Total de l'emploi: Eurostat, Moyennes annuelles de l'emploi, concept intérieur – SEC.

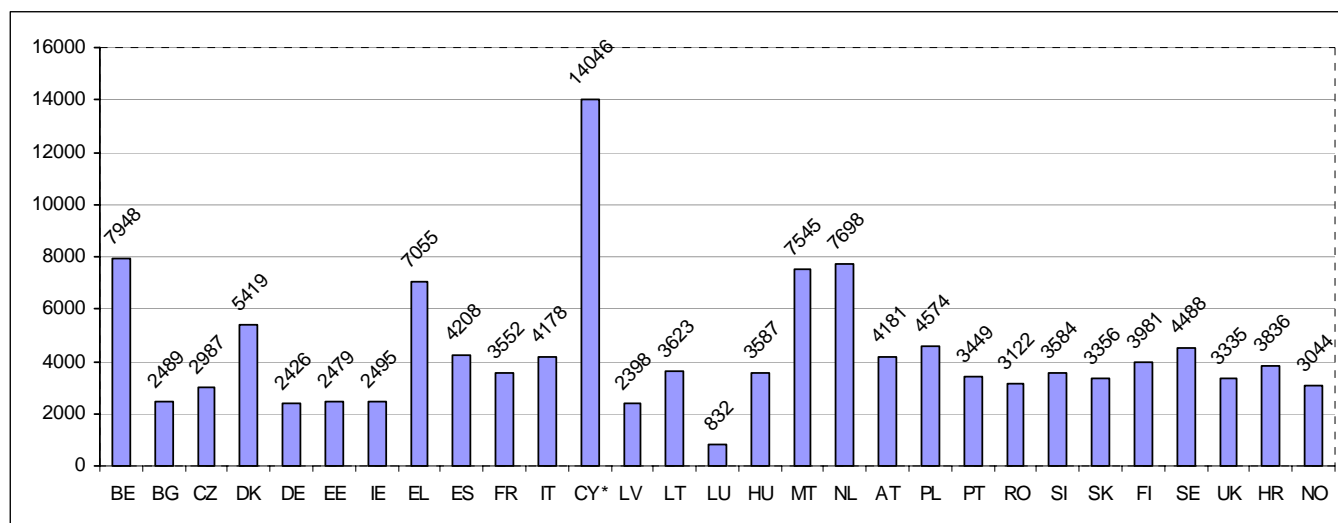
Notes: L'emploi dans le secteur postal se réfère au nombre total de personnes employées pour la fourniture de services postaux et apparentés sur le plan intérieur (EMPL 106).

Les données sur l'emploi national dans le secteur postal de FR et IT ne sont pas disponibles.

Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

## Bureaux de poste

Graphique 3: Nombre de personnes desservies par un seul bureau de poste (2004)



Source: Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005.

Notes: L'indicateur se réfère à tous les bureaux ouverts au public et toutes les agences postales (ACC 202).

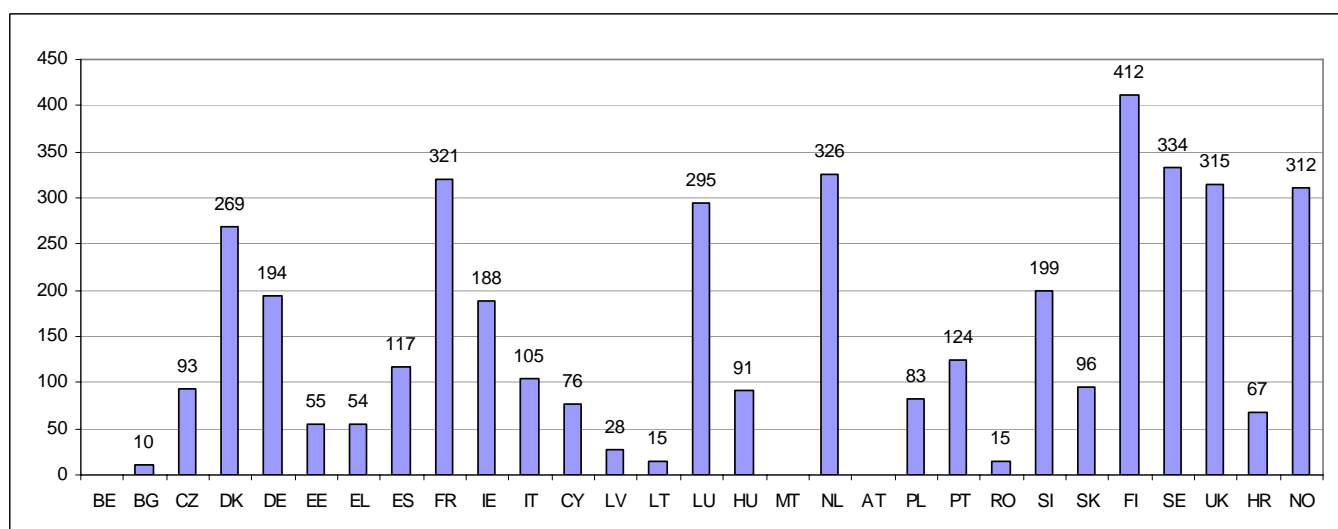
Données de la population (population moyenne par pays au 1<sup>er</sup> janvier 2004), Eurostat.

À Chypre, le nombre de personnes desservies par un seul bureau de poste paraît très élevé en raison de la catégorie dite des *agents* qui, pour des raisons de définition, ne sont pas inclus. Ces *agents* possèdent des petits commerces dans des villages et – à côté de la fourniture de services postaux de base – distribuent et lèvent le courrier dans leur village respectif. En incluant les 1059 *agents*, le nombre de personnes desservies par un seul bureau de poste tomberait à 657.

Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

## Envois de la poste aux lettres

Graphique 4: Nombre d'envois de la poste aux lettres expédiés par habitant (2004)



Source: Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005.

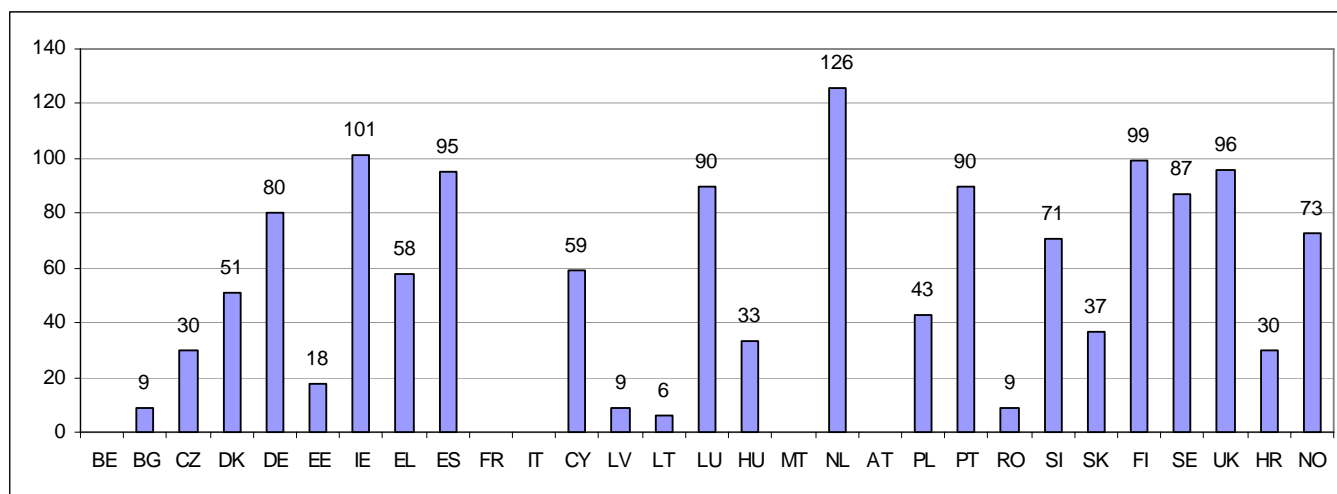
Notes: L'indicateur se réfère au total des services de la poste aux lettres (ITM 402). Les services de la poste aux lettres comportent les lettres ordinaires et les cartes postales, le publipostage, le courrier recommandé, les envois à valeur déclarée et les autres envois de la poste aux lettres.

Données de la population (population moyenne par pays au 1<sup>er</sup> janvier 2004), Eurostat.

Les données sur les envois de la poste aux lettres de BE, MT et AT ne sont pas disponibles.

Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

**Graphique 5: Nombre d'envois de la poste aux lettres distribués par employé (2004)**

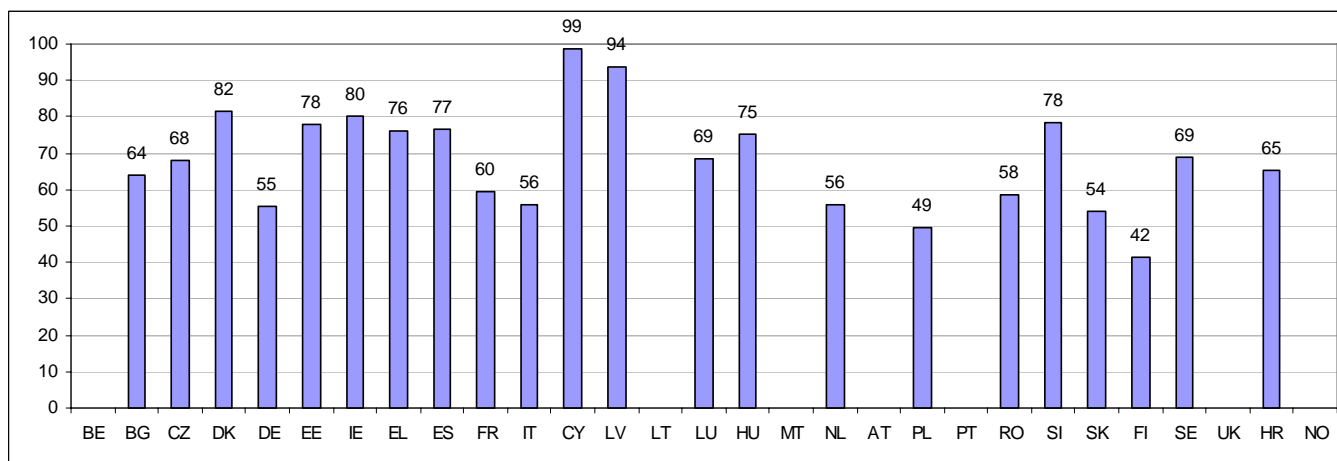


**Source:** Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005.

**Notes:** L'indicateur se réfère au total des services de la poste aux lettres (ITM 402) pour ce qui concerne l'emploi intérieur (EMPL 106). Les données de BE, FR, IT, MT et AT ne sont pas disponibles. Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

## Volumes de lettres

**Graphique 6: Lettres ordinaires et cartes postales en % du total des services de la poste aux lettres (2004)**

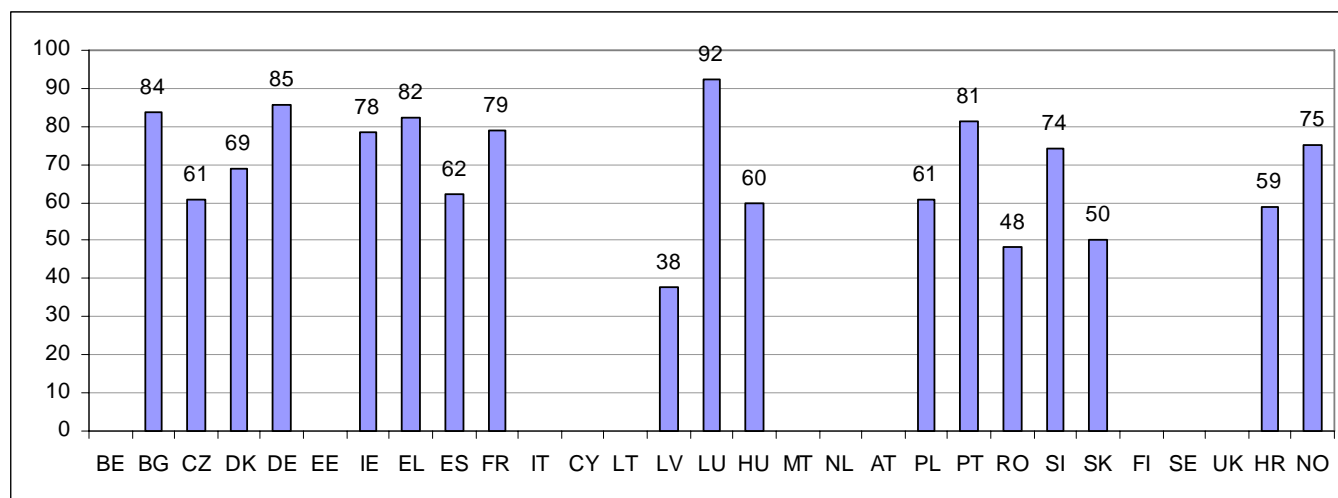


**Source:** Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005.

**Notes:** Lettres ordinaires et cartes postales (ITM 409) apparaissent en proportion du total des services de la poste aux lettres (ITM 402). Les chiffres pour BE, LT, MT, AT, PT, UK et NO ne sont pas disponibles. Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

## Domaine réservé

Graphique 7: Domaine réservé en % du total des services de la poste aux lettres (2004)

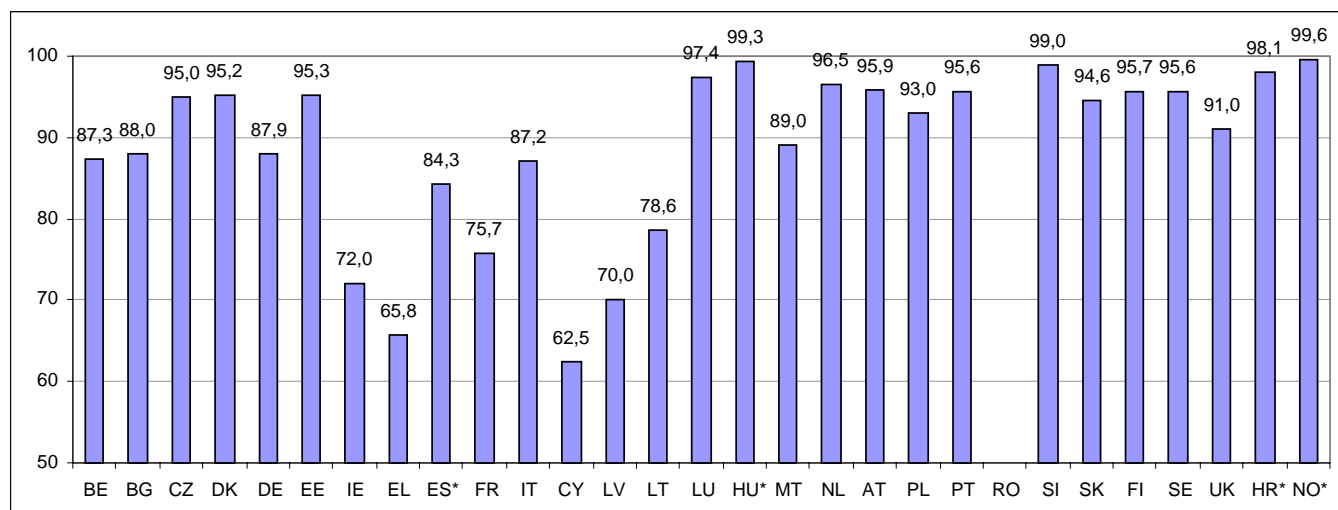


Source: Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005.

Notes: L'indicateur se réfère au domaine réservé du total des services de la poste aux lettres (ITM 403). Pas de données disponibles pour BE, EE, CY, LT, NL, AT, FI, SE et UK. Les données de IT et MT sont confidentielles. Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques à la fin du présent document.

## Normes de qualité

Graphique 8: % de lettres prioritaires distribuées à temps conformément aux indicateurs de performance nationaux (2004)

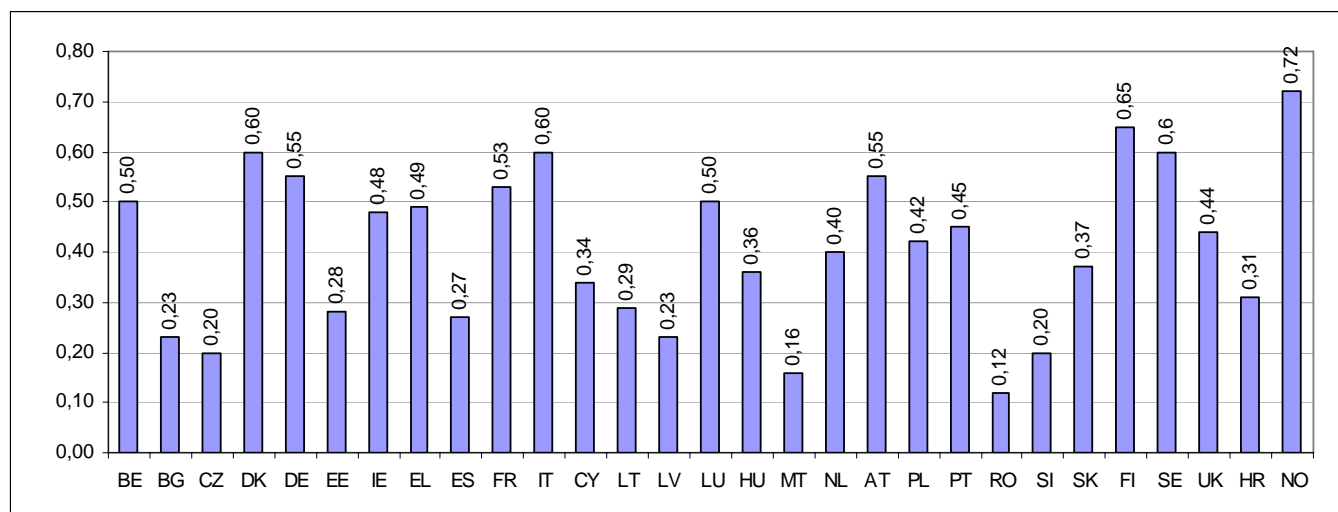


Source: Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005

Notes: L'indicateur se réfère au % de lettres prioritaires distribuées à temps conformément aux indicateurs de performance nationaux (DOM 501). La norme à mesurer est J+1, sauf pour ES, HR et NO, où elle est de J+3 et pour HU, où elle est de J+15. Pas de données disponibles pour RO. Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

## Prix d'une lettre standard

**Graphique 9: Prix courant (EUR) pour une lettre standard (1<sup>ère</sup> classe) pesant moins de 20 g (service universel) pour les services intérieurs (2004)**



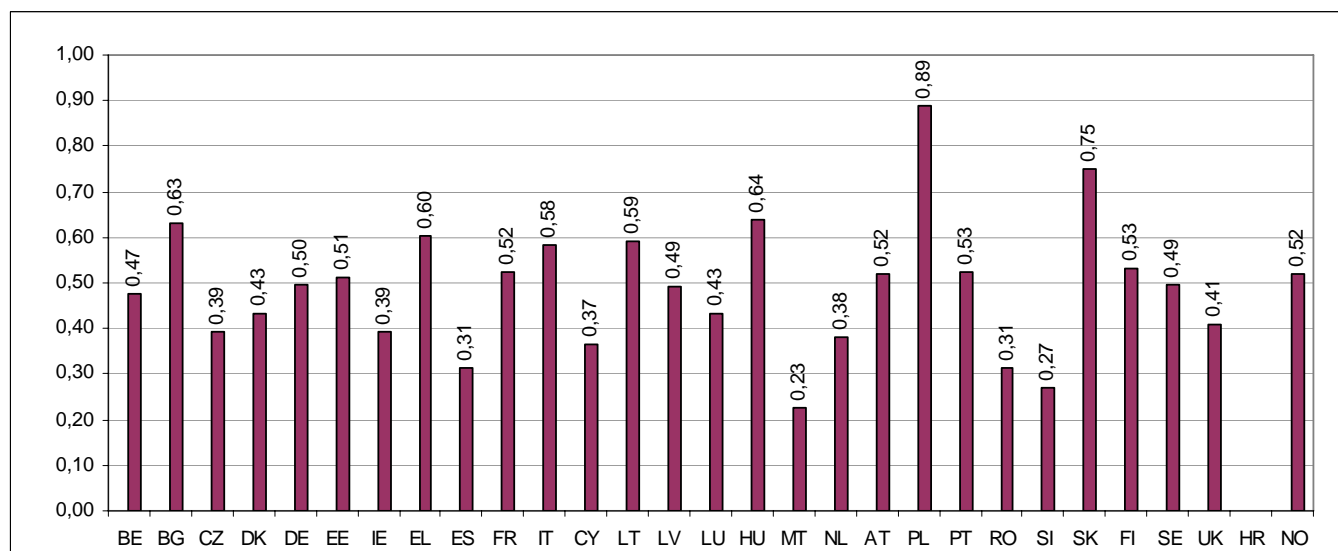
**Source:** Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005

**Notes:** L'indicateur se réfère au prix courant intérieur à payer pour le traitement d'une lettre standard (1<sup>ère</sup> classe) pesant moins de 20 g (service universel) (PRI 601).

Les taux de change utilisés pour les conversions des devises des pays (BG, DK, CZ, EE, CY, LT, LV, HU; MT, PL, RO, SI, SK, SE, UK, HR, NO) n'utilisant pas l'EURO comme monnaie nationale sont les moyennes annuelles de 2004, banque de données Eurostat.

Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

**Graphique 10: Rapport entre prix (EUR°) et parités de pouvoir d'achat pour une lettre standard (1<sup>ère</sup> classe) pesant moins de 20 g (service universel) pour les services intérieurs (2004)**



**Source:** Eurostat, Enquête sur les services postaux 2005 et banque de données Eurostat pour les parités de pouvoir d'achat.

**Notes:** Pas de données disponibles pour la parité de pouvoir d'achat de HR.

Pour plus de détails, se référer aux "notes méthodologiques" à la fin du présent document.

## OBSERVATIONS

Après une pause de trois années, Eurostat a commencé à collecter des données sur les services postaux. Les autorités réglementaires nationales sont associées à Eurostat dans la collecte de données et l'année de référence est 2004. Le présent numéro de *Données en bref* est la première publication fondée sur une sélection de variables du nouvel ensemble de données.

La collecte de données a porté sur les entreprises soumises à l'obligation de service universel (prestataires du service universel) et d'autres prestataires de services. En l'occurrence, on entend par "service universel" l'ensemble des exigences d'intérêt général auxquelles des services comme le courrier devraient être soumis dans l'ensemble de la Communauté. Il s'agit de garantir l'accès de tous les usagers à des services de qualité à un prix abordable.

Pour la présente publication, seules les données sur les prestataires du service universel ont été utilisées. Les activités autres que les services postaux (par exemple les services financiers) de ces prestataires ont été exclues. On entend ici par prestataires du service universel les entités publiques ou privées assurant tout ou partie d'un service universel à l'intérieur d'un État membre, selon qu'elles soient tenues d'assurer ce service aux termes d'une licence, d'autorisations ou d'autres instruments juridiques.

Les services postaux sont en train d'être soumis à une libéralisation du marché qui se trouve actuellement à des stades différents dans les différents États membres. Cette situation devrait être prise en considération dans les comparaisons entre pays, le processus donnant lieu à la privatisation de certains des services dans certains pays et pas dans d'autres.

## NOTES METHODOLOGIQUES

### Codes pays:

BE: Belgique	IE: Eire/Irlande	LT: Lettonie	AT: Autriche	FI: Finlande
BG: Bulgarie	EL: Grèce	LV: Lithuanie	PL: Pologne	SE: Suède
CZ: République tchèque	ES: Espagne	LU: Luxembourg	PT: Portugal	UK- Royaume Unie
DK: Danemark	FR: France	HU: Hongrie	RO: Roumanie	HR: Croatie
DE: Allemagne	IT: Italie	MT: Malte	SI: Slovénie	NO: Norvège
EE: Estonie	CY: Chypre	NL: Pays Bas	SK: Slovaquie	

### Source des données:

Toutes les variables utilisées ont été collectées dans le contexte de l'enquête sur les services postaux 2005 d'Eurostat, sur la base de questionnaires annuels envoyés aux autorités réglementaires nationales dans les pays participants.

### Définitions des variables utilisées:

#### **Chiffre d'affaires – Total du chiffre d'affaires de la fourniture de services postaux et apparentés sur le plan intérieur (FIN 303):**

Le chiffre d'affaires intérieur se réfère au chiffre d'affaires des activités postales sur le territoire économique du pays de référence. Les recettes provenant d'opérateurs étrangers pour des services à l'intérieur du pays de référence devraient être incluses.

En l'occurrence, on entend par chiffre d'affaires le total des montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, ce qui correspond aux ventes sur le marché de services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend tous les droits et taxes sur les services facturés par l'unité à l'exception de la TVA facturée par l'unité à son client et d'autres taxes déductibles comparables directement liées au chiffre d'affaires. Il comprend aussi toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) imputées au client, même si ces frais figurent à part sur la facture. La réduction de prix, les rabais et les escomptes ainsi que la valeur des emballages retournés sont déduits.

Les recettes classées comme autres recettes d'exploitation, recettes financières et recettes extraordinaires dans les comptes de la société sont exclues du chiffre d'affaires. Les subventions d'exploitation perçues des autorités publiques ou des institutions de l'Union européenne sont également exclues.

#### **Emploi – Nombre total de personnes employées pour la fourniture de services postaux et apparentés sur le plan intérieur (EMPL 106)**

L'emploi intérieur se réfère aux personnes employées dans les services postaux sur le territoire économique du pays de référence. Il comprend aussi les travailleurs temporaires qui sont considérés comme tels au regard des lois du pays concerné et figurent sur le tableau des effectifs salariés ainsi que les travailleurs saisonniers, les

apprentis et les travailleurs à domicile figurant sur le tableau des effectifs salariés. Il est mesuré en moyenne sur l'année de référence. La présentation du nombre de personnes employées en proportion du total de l'emploi dans les comptes nationaux n'est pas idéale, ce total étant exprimé en équivalents temps plein, mais elle constitue néanmoins une solution de remplacement acceptable.

### ***Bureaux de poste – Bureaux ouverts au public et agences postales (ACC 202)***

Les bureaux ouverts au public se réfèrent aux bureaux exploités par les prestataires du service universel auxquels les clients peuvent s'adresser pour l'ensemble des services postaux. Ils incluent les bureaux de poste permanents assurant tous les services, les bureaux de poste permanents secondaires qui assurent généralement un service réduit et/ou des heures d'ouverture limitées pour le public et les bureaux de poste mobiles installés à bord d'un train, d'un véhicule de transport routier ou d'un bateau qui desservent des régions ne possédant pas de bureaux de poste permanents, ainsi que le personnel de distribution fournissant des services de guichet postal au cours de leurs tournées.

### ***Services de la poste aux lettres (ITM 402)***

Les services de la poste aux lettres concernent la correspondance (lettres ordinaires et cartes postales, publi-postage, courrier recommandé, envoi à valeur déclarée) et tout autre envoi de la poste aux lettres (livres, catalogues, journaux et périodiques). Ces envois doivent être acheminés et distribués à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'envoi ou son emballage.

### ***Domaine réservé (ITM 403)***

Le domaine réservé se réfère aux services de la poste aux lettres standard, où les prestataires du service universel jouissent de droits exclusifs dans la fourniture des services. Ce domaine réservé est défini au niveau du pays dans des limites de poids/prix visées par les directives postales communautaires (97/67/CE et 2002/39/CE). Les définitions nationales du domaine réservé varient, et les comparaisons directes entre pays devraient donc être réalisées avec prudence. Dans la présente publication, la définition s'exprime en termes de nombre de lettres et de pourcentage du total des services de la poste aux lettres.

### ***Distribution à temps de lettres prioritaires conformément aux indicateurs de performance nationaux (DOM 501)***

Des "normes de qualité" pour le courrier national dans chaque État membre ont été établies par les États membres par rapport au délai d'acheminement mesuré d'un bout à l'autre pour les envois postaux de la catégorie standard la plus rapide suivant la formule J+n, où J représente la date de dépôt et n le nombre de jours ouvrables qui s'écoulent entre cette date et celle de la distribution au destinataire.

L'indicateur traditionnel de la qualité des services postaux est le pourcentage de lettres distribuées à temps conformément aux normes de performance nationales, fixées par les autorités réglementaires nationales. L'indicateur de qualité de base adopté en l'occurrence est J+1 (distribution de la lettre 1 jour ouvrable après son dépôt).

### ***Prix – Prix courant (EUR) applicable au traitement d'une lettre standard (1<sup>ère</sup> classe) pesant moins de 20 g (service universel) pour le service intérieur (PRI 601)***

Les tarifs des lettres varient sensiblement entre les États membres de l'Union en fonction de divers critères. Pour des raisons de comparabilité, le prix d'une lettre de 1<sup>ère</sup> classe pesant moins de 20 g est demandé pour le service intérieur. Les tarifs devraient être indiqués pour le 1<sup>er</sup> juillet de l'année de référence, c'est-à-dire 2004. Les prix sont comparés de deux façons, directement en euro et en tenant compte du pouvoir d'achat de chaque pays. Les parités de pouvoir d'achat de la consommation ont été utilisées pour ajuster les prix directs au pouvoir d'achat du pays. Cet ajustement est sensiblement différent de la comparaison de prix.

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

### **European Statistical Data Support**

Vous trouverez sur le site internet d'Eurostat des informations sur ce réseau de centres d'appui :  
<http://ec.europa.eu/eurostat> → Services : Aide/Centre d'appui